



Congés sans solde et heures supplémentaires

Par **mlbc**, le **28/06/2016** à **17:20**

bonjour,

je travaille aux 35h. Ce mois j'ai posé 1 jour de congé sans solde. Sur une semaine de 35h avec une journée d'absence, je dois, selon moi, travailler 28 heures (35h - 7h). or, j'ai travaillé 32 heures. Les 4 heures d'écart sont-elles des heures supplémentaires? Mon employeur me dit que non puisque je n'ai pas fait 35 heures. Mais je n'ai travaillé que 4 jours...

merci de m'éclairer

Par **janus2fr**, le **28/06/2016** à **17:48**

Bonjour,

Les heures supplémentaires s'apprécient à la semaine et sont les heures travaillées au delà de la durée légale de 35 heures.

Donc si, dans la semaine, vous ne dépassez pas 35 heures, il n'y a pas d'heures supplémentaires.

En revanche, si sur une semaine incomplète comme dans votre cas, vous dépassez l'horaire habituel sur les journées travaillées, ces heures doivent vous être payées en plus mais non majorées car ce ne sont pas des heures supplémentaires.

Donc si vous faites habituellement 7 heures par jour sur 5 jours, que vous ne travaillez que 4 jours et faites 32 heures, votre employeur doit vous payer les 4 heures faites en plus de l'horaire habituel au taux horaire normal.

Par **mlbc**, le **28/06/2016** à **19:07**

Merci beaucoup de votre réponse rapide